

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 19 février 2019, à 19 h 00.

**Sont présents, Mesdames et Messieurs les commissaires :**

France Choinière	Vice-présidente
Jeannine Barsalou	
Georgette Beauregard Boivin	
Claude Dubois	
Marc Gagnon	
Marilyne Lafrance	
Danny Lamoureux	
Pierre Lavoie	
Geneviève Perron	
Mélanie Huard	Commissaire-parent CCSEHDAA
Suzie Lambert	Commissaire-parent au secondaire
Charles Leblond	Commissaire-parent au primaire

**Commissaires absents :**

Paul Sarrazin	Président
Claude Nadeau	
Serge Poirier	
Suzanne Vallières	
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

**Sont présents :**

Eric Racine	Directeur général
Alain Bachand	Directeur général adjoint
Me Katherine Plante	Secrétaire générale
Lynda Bonneau	Directrice, services éducatifs
Mario Beauvais	Directeur, services des ressources matérielles
Nathalie Paré	Directrice, service des ressources financières
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Alexandra Langlois	Coordonnatrice aux communications

**En l'absence de Monsieur Paul Sarrazin, Madame France Choinière agit comme présidente et Monsieur Pierre Lavoie agit comme vice-président.**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame France Choinière ouvre la séance et constate le quorum.

13CE1819-029

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Georgette Beauregard Boivin et appuyé par Monsieur Marc Gagnon

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

I3CE1819-030

#### 3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 22 JANVIER 2019

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou et appuyé par Monsieur Pierre Lavoie

**D'ADOPTER** le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

#### 3.2 SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Racine indique que les suivis ont été pris en compte par l'administration et suivent leur cours.

### 4. POINTS DE DÉCISION

#### 4.1 RÈGLEMENT 3.2 – SITUATIONS ET ACTIVITÉS FINANCIÈRES

I3CE1819-031

##### 4.1.1 MAÇONNERIE – ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-D'ASSISE

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de maçonnerie et de remplacer des fenêtres et gouttières dans l'école Saint-François-d'Assise ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Claude Dubois appuyé par Monsieur Danny Lamoureux

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Athena Construction inc. de Dunham le contrat de construction pour effectuer les travaux de maçonnerie et de remplacement de fenêtres et gouttières dans l'école Saint-François-d'Assise au montant avant taxes de 141 495 \$.

Adopté à l'unanimité.

I3CE1819-032

##### 4.1.2 SYSTÈME DE CHAUFFAGE – ÉCOLE AVE MARIA

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de réfection du système de chauffage à l'école Ave Maria ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Pierre Lavoie appuyé par Madame Geneviève Perron

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Les Entreprises Marcel Têtu inc./2328-0308 Québec inc. de St-Agapit le contrat de construction pour effectuer les travaux de réfection du système de chauffage à l'école Ave Maria au montant avant taxes de 174 368 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-033

#### 4.1.3 TOITURE – ÉCOLE MASSEY-VANIER

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de réfection de la toiture pour les phases 4 et 5 pour les bassins M-6, M-10 et M-15 à l'école Massey-Vanier et Massey-Vanier High School ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » ;

**CONSIDÉRANT** la répartition budgétaire des commissions scolaires Val-des-Cerfs et Eastern Township (50%-50%) ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Madame Jeannine Barsalou appuyé par Monsieur Claude Dubois

**D'OCTROYER** à l'entrepreneur Lacasse & Fils Maîtres couvreurs inc. de Cowansville le contrat de construction pour effectuer les travaux de réfection de la toiture pour les phases 4 et 5 pour les bassins M-6, M-10 et M-15 à l'école Massey-Vanier et Massey-Vanier High School au montant avant taxes de 174 622 \$.

Adopté à l'unanimité.

13CE1819-034

#### 4.1.4 TOITURE – ÉCOLE DE L'ORÉE-DES-CANTONS, PAVILLON NOTRE-DAME

**CONSIDÉRANT** le besoin d'effectuer des travaux de réfection de la toiture à l'école de l'Orée-des-Cantons, pavillon Notre-Dame ;

**CONSIDÉRANT** la disponibilité budgétaire à la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait, l'ouverture, l'analyse et la recommandation ;

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres fondé sur une adjudication selon le prix le plus bas, conformément aux règles de la Loi sur les contrats des organismes publics et des règlements en découlant sur les contrats de construction ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux se termineront au maximum en août 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Marc Gagnon appuyé par Madame Georgette Beauregard Boivin

